Favia, Fondation de prévoyance en faveur des membres de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

INFO FAVIA 2011
No 1

Actualité de Favia

Soucieux de diversifier la gestion financière de la fortune de la Fondation et de répartir les risques, le Conseil de fondation a pris la décision à fin 2009 de confier la gestion de son patrimoine à plusieurs gérants de fortune (contre un seul précédemment). A l'issue d'un processus de sélection, son choix s'est porté sur les trois gérants suivants :

- Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (auparavant, gérant unique)
- Banque Vontobel SA
- La Compagnie Benjamin de Rothschild SA

Les deux premiers gérants cités ont reçu des mandats mixtes classiques qui consistent à gérer l'ensemble de la fortune confiée conformément à une grille d'allocation composée, dans les limites imposées par le règlement de placement, d'environ 5% de liquidités, 55% d'obligations, 25% d'actions, 10% d'immobilier et 5% de matières premières. La Compagnie Benjamin de Rothschild SA a reçu pour sa part le mandat spécifique de gérer un montant de douze millions de francs suisses selon une stratégie de contrôle du risque. L'objectif recherché est de donner une certaine stabilité de performance notamment lors de situations de marché particulières telles que celle que nous avons vécue au cours de l'année 2008.

En conséquence, 2010 s'est présentée comme une année de transition et de mise en place de cette nouvelle structure. Dans un environnement particulièrement difficile notamment en raison d'une appréciation importante du franc suisse contre les principales monnaies que sont l'euro et le dollar américain, l'année se termine sur une performance globale de +2.3%. Cette performance peut être considérée comme conforme au marché (l'indice Pictet 93[1] s'établissant à +2.99%), notamment si l'on prend en compte la période de constitution du portefeuille suite à sa réorganisation ainsi que l'exigence pratique de disposer de liquidités qui ne sont pas prises en compte dans l'indice Pictet.

Bien qu'en termes financiers l'année n'ait pas été particulièrement favorable, la performance globale du portefeuille permet malgré tout une légère amélioration du degré de couverture. Celui-ci reste néanmoins inférieur à 100%. Cette amélioration attendue découlant d'une estimation, elle devra être confirmée par les comptes de la Fondation.

Au vu de la situation patrimoniale de la Fondation, le Conseil a quand même décidé d'accorder un intérêt de 1% en 2010 sur les avoirs des assurés présents dans la Fondation au 1er janvier 2011.

---

[1] L'indice Pictet 93 est couramment utilisé dans le domaine de la prévoyance professionnelle qui mesure la performance théorique moyenne des portefeuilles soumis à la LPP.

Favia se prépare pour le futur

Certaines Etudes d'avocats étudient la possibilité qui leur est maintenant offerte de s'organiser sous la forme de sociétés de capitaux.

Plusieurs conséquences découleront de ces nouvelles situations. Le changement de statut conduit parfois à une scission des Etudes en plusieurs entités ou en de nouvelles associations avec une réorganisation de la prévoyance.

Une conséquence du passage à une nouvelle forme juridique touche les indépendants qui deviennent "salariés". Ce changement de statut touche de manière importante la liberté d'organiser individuellement sa prévoyance telle qu'elle était appréciée des indépendants. Il n'est donc plus possible de choisir individuellement la part du salaire à assurer, ni le niveau de cotisation. Selon la législation actuelle sur la prévoyance, l'ensemble des salariés formant un groupe objectif d'assurés doit en effet bénéficier du même plan de prévoyance. Cela signifie que les définitions du salaire assuré, des cotisations et des prestations doivent être identiques pour tous les employés appartenant au collectif. Par contre, il est possible de définir au sein d'une même Etude plusieurs groupes objectifs d'assurés (par exemple, un groupe composé des avocats et un groupe composé des employés administratifs) avec des plans différenciés.

Pour répondre à ces préoccupations et continuer d'offrir malgré les contraintes légales une certaine flexibilité, Favia a chargé un groupe de travail composé de membres du Conseil de fondation et de spécialistes de Actuaires & Associés SA[2] de concevoir de nouveaux plans de prévoyance qui devraient répondre dans une large mesure aux nouvelles préoccupations de ces assurés.

Une fois les règlements de prévoyance, qui ont dû être adaptés en conséquence, approuvés par le Service de surveillance des fondations, Favia, en collaboration avec Actuaires & Associés SA, éditera une info Favia qui détaillera les différents plans et leurs utilisations. Sur demande, des séances d'informations pourront être organisées pour permettre à chaque entité de réaliser la prévoyance optimale pour son Etude.

Nous souhaitons terminer cette première Info Favia de l'année en vous remerciant vivement pour la confiance que vous nous témoignez et en vous souhaitant une excellente année 2011.

Le Conseil de fondation

Me Luc Hafner M. Jérôme Papinot

[2] Actuaires & Associés SA est le fruit du spin-off du service de l'Actuariat de Lombard Odier. Cette nouvelle société, devenue indépendante de Lombard Odier, est le gérant administratif et actuariel de Favia.